

Libre-échange

# Les avantages priment

Le libre-échange entre pays se traduit par des pertes douanières. Au cours des huit dernières années, la Suisse s'est ainsi privée en moyenne de presque deux milliards de francs par an. Dans le présent article, **Hasan Demir**, de la division Statistique du

commerce extérieur et questions économiques de la DGD, tente tout à la fois de chiffrer les coûts du libre-échange, en termes de recettes douanières perdues, et de dégager les avantages du libre-échange dans une optique macro-économique.

Depuis l'accord de libre-échange de 1972 conclu avec la Communauté économique européenne, le libre-échange a pris une ampleur considérable entre la Suisse et ses partenaires économiques. Outre les nombreux accords de libre-échange (ALE) conclus sous l'égide de l'AELE, cette évolution résulte de la mise en œuvre des accords multilatéraux (GATT/OMC) et de certains dossiers des accords bilatéraux I et II avec l'UE.

En concluant un accord de libre-échange, deux ou plusieurs Etats s'engagent à renoncer, en partie ou totalement, au prélèvement de droits de douane. La présente contribution a pour objet les pertes fiscales qui en découlent. L'ampleur du démantèlement tarifaire a été estimée en soustrayant aux recettes douanières hypothétiques (montant qu'aurait atteint le produit des droits de douane en l'absence de tout accord de libre-échange le produit effectif des droits de douane.

## Pertes douanières: record en 2007

Entre 2000 et 2007, la Suisse s'est privée chaque année de recettes douanières oscillant entre 1,7 et 2,4 milliards de francs. En 2007, les caisses de la Confédération ont ainsi vu leur échapper 2,4 milliards de francs de droits de douane, soit 9,4 % de plus que l'année précédente. A titre de comparaison, le produit effectif des droits de douane a atteint durant cet exercice 1,2 milliard de francs – soit 2,8 % de moins que l'année précédente. Depuis 2005, le démantèlement représente quasiment le double

du produit effectif des droits de douane. La principale raison tient à la forte dynamique affichée, depuis 2004, par les importations helvétiques.

Les pertes relatives en droits de douane (rapport entre les pertes subies et les recettes hypothétiques) affichaient jusqu'en 2003 un taux de l'ordre de 60 %. Au cours des années suivantes, ce taux a constamment augmenté pour culminer en 2007 à 67,3 %. Autrement dit, sur 100 francs de recettes douanières hypothétiques, la Confédération voit lui échapper en moyenne 67,30 francs.

L'évolution spectaculaire de la part relative des pertes douanières a diverses explications. Par exemple, de nouvelles mesures de démantèlement tarifaire ont été introduites en 2007. A cet égard, il convient de citer l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE, le libre-échange du fromage avec l'UE, l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange de l'AELE et les accords agricoles bilatéraux signés avec le Liban et l'Egypte, le démantèlement tarifaire affectant le

riz et le sucre importés des PMA (pays les moins avancés), l'introduction de divers régimes douaniers préférentiels, ainsi que la modification des règles d'origine.

## Produits industriels vs agricoles: pertes douanières relatives deux fois supérieures

Les pertes de droits de douane concernent avant tout les produits industriels. En 2007, la Suisse a enregistré dans ce secteur une diminution de recettes de 1,8 milliard de francs. Or tout en affichant une valeur d'importation seize fois supérieure à celle des produits agricoles, les produits industriels n'ont généré au niveau des droits de douane qu'un manque à gagner trois fois plus élevé. Les pertes relatives livrent une tout autre image. Les produits industriels se distinguent des produits agricoles par des pertes relatives en droits de douane pratiquement deux fois plus élevées, de 80,6 % contre 43,4 %. Autrement dit, pour 100 francs de recettes douanières hypothétiques, la Confédération a

Année	Valeurs des Importations en mio CHF	Recettes douanières hypothétiques* en mio CHF	Produit effectif des droits de douane en mio CHF	Pertes douanières* en mio CHF	Pertes relatives*
2000	139'402	2'915	1'175	1'740	-59.7%
2001	141'889	2'862	1'140	1'722	-60.2%
2002	135'894	2'949	1'166	1'783	-60.5%
2003	134'987	3'049	1'211	1'838	-60.3%
2004	143'996	3'129	1'207	1'922	-61.4%
2005	157'544	3'198	1'153	2'045	-64.0%
2006	177'148	3'344	1'184	2'160	-64.6%
2007	193'216	3'514	1'151	2'363	-67.3%

\*propres calculs

Produits	Importations en mio CHF	Recettes douanières hypothétiques en mio CHF	Produit effectif des droits de douane en mio CHF	Pertes douanières* en mio CHF	Pertes relatives*
agricoles	11'331	1'262	714	548	-43.4 %
industriels	181'885	2'250	436	1'814	-80.6 %

\*propre calculs

délibérément renoncé à 80 fr. 60 sur les produits industriels et à 43 fr. 40 seulement sur les produits agricoles.

### Papier, matières plastiques et machines en tête

Les pertes douanières se concentrent sur un petit nombre de catégories de produits. En 2007, dix groupes de produits ont causé à la Confédération une diminution de recettes de 1,3 milliards de francs, soit plus de la moitié du total des pertes douanières enregistrées. Le papier se classe en tête avec plus de 244 millions de francs. Sur 100 francs de recettes douanières hypothétiques, la Confédération s'est privée en moyenne, pour le papier, de 98 fr. 40 de droits d'entrée. Les matières plastiques viennent en deuxième position, avec quasiment 200 millions de francs. Quant aux machines et aux véhicules routiers, les pertes douanières

correspondantes ont dépassé le seuil de 150 millions de francs. Dans la catégorie des produits agricoles, les produits laitiers et la viande se hissent dans le top 10. Ces deux groupes, dont les pertes douanières s'élèvent en moyenne à 79 fr. 60 et 61 fr. 60 pour 100 francs de recettes hypothétiques, entraînent un important manque à gagner.

### Avantages macro-économiques du libre-échange

Le démantèlement tarifaire n'occasionne bien entendu pas que des coûts, mais comporte également d'appréciables avantages macro-économiques. Ainsi, les importateurs et les exportateurs tant suisses qu'étrangers ont accès à des sources d'approvisionnement plus avantageuses et à des débouchés supplémentaires. En outre, les entreprises suisses obtiennent à meilleur compte les presta-

tions préalables ou les biens d'investissement dont elles ont besoin, ce qui accroît leur compétitivité. Les consommateurs et l'Etat ne sont pas en reste. Les consommateurs bénéficient de prix moins élevés et d'une plus grande variété de produits, tandis que l'Etat encaisse davantage de recettes fiscales.

D'autres pertes de recettes douanières se profilent à l'horizon. Ainsi, la Suisse a récemment conclu avec le Japon, son douzième plus important partenaire commercial, les négociations relatives à un accord bilatéral de libre-échange. Sur la base des recettes de l'exercice 2007, les pertes douanières ne devraient toutefois pas dépasser 15,6 millions de francs.

### Bilan

Au cours des huit dernières années, la Suisse s'est privée en moyenne de deux milliards de francs de recettes douanières par an, au titre du libre-échange. Ce manque à gagner est allé de pair avec d'importants avantages macro-économiques. Ainsi, le libre-échange contribue à accroître la performance économique et donc la prospérité de la Suisse. ■

Pertes de recettes douanières: top 10 des groupes des produits en 2007

